



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 12 mars 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 12 mars à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

**Présents :** Mme Martin, M. Migeon, Mme Comina, M. Le Gallo, Mme Proust, M. Rabier, Mme Puissesseau, M. Simonnet, Mmes Jarrousse, Courtemanche, Bureaux, M. Langer, Mmes Jiguet, Gailly, MM. Vivet, Arnaud, Melle Genet, MM. Bocquet, Durand, Mme Gouardo, M. Barthélémy (jusqu'à la question n°14 : Z.A.C. des Tertres : dénomination de voiries – signature des promesses et actes de vente sur la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement de la Z.A.C. des Tertres).

**Absents excusés représentés :**

Mme Deschamps avait donné pouvoir à M. Le Gallo  
M. Regnault avait donné pouvoir à Mme Martin  
M. Follet avait donné pouvoir à Mme Comina  
M. Sauzeau avait donné pouvoir à Mme Jarrousse  
M. Stanimirovic avait donné pouvoir à M. Migeon  
M. Zapf-Lacroix avait donné pouvoir à M. Arnaud  
Mme Gachet avait donné pouvoir à Mme Gouardo

**Absents excusés non représentés :** M. Girard, M. Barthélémy (à partir de la question n°15 : Construction du collège, des abords et de la salle polyvalente sur la Z.A.C. des Tertres : Contrat de Partenariat Public Privé - choix du partenaire)

**Secrétaire de séance :** Mme Courtemanche

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions de commissions qui ont eu lieu :

Le 31 janvier 2012 à 19 h 00 : Cérémonie des Vœux au Château ;

Le 2 février 2012 à 11 h 00 : Réunion avec le lycée de Beaugency concernant la problématique des retards sur les transports scolaires ;

Le 2 février 2012 à 19 h 00 et 19 h 30 : Comités Syndicaux du Syndicat Mixte de Meung-sur-Loire/Beaugency pour le débat d'orientations budgétaires, le vote du Budget Primitif et le point sur les installations d'entreprises ;

Le 3 février 2012 à 19 h 00 : Réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) ;

Le 6 février 2012 à 15 h 00 : Cellule de veille du C.I.S.P.D. ;

**Ville de Meung-sur-Loire**

32 rue du Général de Gaulle  
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :  
(0)238 469 494

Télécopie :  
(0) 238 447 667

E-mail :  
maire@meung-sur-loire.com

Site internet :  
www.meung-sur-loire.com



- Le 6 février 2012 à 19 h 00 : Commission de Marché pour faire le point sur les animations 2012 ;
- Le 6 février 2012 à 20 h 30 : Commission Conjointe Culture et Communication pour établir le planning de la Fabrique et le prochain guide culturel ;
- Le 9 février 2012 à 17 h 00 : pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire par Xavier Bertrand, Ministre du Travail de l'Emploi et de la Santé ;
- Le 10 février 2012 à 19 h 00 : Réunion de la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées ;
- Le 13 février 2012 à 14 h 30 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;
- Le 13 février à 18 h 30 : Commission Communication concernant le choix des prestataires relatif au marché de création et de mise en page de supports de communication ;
- Le 14 février 2012 à 17 h 30 : Commission Scolaire pour faire le point sur l'utilisation du matériel pédagogique de musique, les effectifs de la rentrée scolaire, les dérogations scolaires, et les critères de dérogation, la carte scolaire ;
- Le 16 février 2012 à 18 h 30 : Conseil Communautaire pour le Débat d'Orientations Budgétaires ;
- Le 16 février 2012 à 20 h 00 : Réunion des Comités de Quartier ;
- Le 18 février 2012 à 10 h 30 : Conseil Municipal des Enfants afin de dépouiller les questionnaires de sondage sur les jeux extérieurs ;
- Le 21 février 2012 à 17 h 30 : Commission Scolaire relative à la carte scolaire ;
- Le 23 février 2012 à 20 h 30 : Commission Environnement portant sur l'organisation « Découverte du Parc des Mauves » et sur la charte environnement ;
- Le 24 février 2012 à 14 h 00 : Commission Electorale ;
- Le 29 février 2012 à 20 h 00 : Commission Urbanisme afin de dénommer des voiries de la Z.A.C. des Tertres et présenter divers projets d'aménagement secteur Fauconnier – Coutelet et Place du Martroi ;
- Le 1<sup>er</sup> mars 2012 20 h 30 : Commission Vie Associative, Sport et Culture afin d'étudier les dossiers de subvention ;
- Le 5 mars 2012 à 20 h 30 : Commission des Finances afin de préparer le Conseil Municipal du 12 mars 2012 ;
- Le 6 mars 2012 à 11 h 00 : Signature du protocole de la participation citoyenne ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

### **Reprise anticipée des résultats de fonctionnement de l'exercice 2011.**

#### **Budget principal :**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à la reprise anticipée des résultats de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2011 et d'intégrer ces résultats au sein du Budget Primitif 2012.

### **Budget du service de l'eau :**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à la reprise anticipée des résultats de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2011 et d'intégrer ces résultats au sein du Budget Primitif 2012.

### **Budget du service de l'assainissement :**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à la reprise anticipée des résultats de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2011 et d'intégrer ces résultats au sein du Budget Primitif 2012.

### **Budget Z.A.C. des Tertres :**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder de manière anticipée au report de l'excédent de la section d'investissement au compte 001 (recettes) de la section d'investissement, n'ayant pas de report de résultat de la section de fonctionnement.

### **Fixation du prix de l'eau.**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, fixe le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour l'année 2012, à hauteur de 0,76 € H.T. A ce prix viendra s'ajouter la T.V.A. applicable à cette fourniture.

### **Fixation de la redevance d'assainissement.**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, fixe le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2012, à hauteur de 1,33 € H.T. A ce prix viendra s'ajouter la T.V.A. applicable à cette fourniture.

### **Fixation du taux des taxes directes locales.**

A l'unanimité (quatre abstentions relevées), le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition des taxes locales applicables, pour l'année 2012 comme suit :

➤	Taxe d'habitation :	20,63 %
➤	Taxe foncière bâtie :	25,34 %
➤	Taxe foncière non bâtie :	48,45 %

sachant que le vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises relève dorénavant de la compétence de la Communauté de Communes du Val des Mauves.

### **Vote du budget primitif 2012 (Commune - Services de l'Eau et de l'Assainissement - Z.A.C. des Tertres).**

### **Budget principal de la Commune :**

A l'unanimité (quatre abstentions relevées), l'Assemblée adopte le Budget Primitif principal de la Commune pour l'exercice 2012 comme suit :

#### **Budget principal :**

Fonctionnement : dépenses / recettes	8 685 409, 93 €
Investissement : dépenses / recettes	4 942 127,19 €

### **Budget Service de l'eau :**

L'Assemblée, par 21 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, adopte le Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2012 comme suit :

#### **Budget du service de l'eau :**

Section d'exploitation : dépenses / recettes	472 969,42 €
Section d'investissement : dépenses / recettes	629 038,14 €

### **Budget Service de l'assainissement :**

L'Assemblée, par 21 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, adopte le Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2012 comme suit :

#### **Budget du service assainissement :**

Section d'exploitation : dépenses / recettes	1 133 456,78 €
Section d'investissement : dépenses / recettes	939 716,11 €

### **Budget ZAC des Tertres :**

A l'unanimité (quatre abstentions relevées), l'Assemblée adopte le Budget Primitif de la Z. A. C. des Tertres pour l'exercice 2012 comme suit :

#### **Budget de la Z. A. C. des Tertres :**

Fonctionnement : dépenses / recettes	10 662 396,34 €
Investissement : dépenses / recettes	10 396 333,34 €

### **Vote des subventions 2012.**

A l'unanimité (les élus membres des Conseils d'Administration des Associations concernées ne prenant pas part au vote chacun en ce qui les concerne), procède au vote des subventions de fonctionnement au profit des différentes associations locales, au titre de l'année 2012, dont les domaines concernés sont notamment le sport, l'animation, la culture, les associations patriotiques, l'environnement ainsi que l'action caritative et les coopératives scolaires, et prennent en compte la valorisation de la mise à disposition du personnel communal auprès de diverses associations locales ainsi que le prévoit la réglementation.

### **Programme d'investissement 2012 : demande de subventions auprès de diverses administrations.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire :

- à déposer des dossiers de demandes de subventions aussi élevées que possible auprès des services de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional, de Messieurs les Député et Sénateur au titre de leur réserve parlementaire, et de divers autres organismes le cas échéant, dans le cadre du programme de travaux d'investissement prévu au titre du budget de l'année 2012,
- à déposer en temps voulu ces dossiers,
- à solliciter les autorisations de préfinancement de ces opérations si nécessaire.

### **Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la recherche de micropolluants au niveau des rejets de la station d'épuration des eaux usées.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % des dépenses retenues, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans le cadre de la recherche de micropolluants dans les rejets d'eaux usées des stations d'épuration dans les milieux naturels.

### **Participation de la Commune au fonctionnement de l'école Saint-Jean.**

A l'unanimité (un Conseiller Municipal ne prenant pas part au vote), l'Assemblée fixe, au titre de l'année scolaire 2011/2012, le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Jean pour les enfants magdunois âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année fréquentant cet établissement, soit un montant de 57 475,00 €.

### **Signature d'un avenant à la convention de reversement de fiscalité du Parc Synergie Val de Loire.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention de reversement de fiscalité existant entre les Communes de Meung-sur-Loire, Baule, Beaugency, Huisseau-sur-Mauves, la Communauté de Communes du Canton de Beaugency et la Communauté de Communes du Val des Mauves. En effet, avec la création de la Communauté de Communes du Val des Mauves, celle-ci percevant la Cotisation Foncière des Entreprises et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises liées au Parc Synergie Val de Loire, cette dernière doit participer au mécanisme de reversement au profit des autres collectivités.

### **Communauté de Communes du Val des Mauves : adoption du rapport d'étape de la C.L.E.C.T.**

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le rapport d'étape de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Val des Mauves, adopté lors de la réunion de celle-ci du 10 février dernier.

### **Plan Local d'Urbanisme : lancement d'une procédure de modification.**

A l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, qui consiste notamment en la révision de l'article UB6 relative à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et à la création d'un espace vert protégé au Nord de la zone 3 AUI, formant l'extension du Parc Synergie, qui sera suivie de l'enquête publique réglementaire.

**Z.A.C. des Tertres :**

- **Dénomination de voiries,**
- **Signature des promesses et actes de vente de la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement.**

Suite à la réunion de la Commission Urbanisme qui s'est tenue le 29 février dernier, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de dénommer certaines futures voiries de la Z.A.C. des Tertres comme suit :

- Le Mail des TROIS ROSES
- Rue des CHEMINS POUFREUX
- Rue du MEUNIER DE L'ESPOIR
- Chemin de l'EPI BLOND
- Chemin du GRAIN TOMBE
- Allée des FAUCILLONS
- Chemin du FOIN QUI PRESSE
- Rue des COQS MATINEUX
- Chemin de la CAUSETTE
- Rue du CHAMP DE NAVIOTS

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer les promesses et actes de vente sur la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement de la Z.A.C. des Tertres, ainsi que les actes notariés qui en découleront.

### **Construction du collège, des abords et de la polyvalente sur la Z.A.C. des Tertres : choix du partenaire du Contrat de Partenariat.**

L'Assemblée, par 23 voix pour et 4 voix contre, approuve le recours à la Société AUXIFIP comme titulaire du contrat de partenariat, dans le cadre de la construction du collège, des abords et de la salle polyvalente sur la Z.A.C. des Tertres, suite à la procédure de mise en concurrence effectuée et pilotée par le Conseil Général du Loiret et autorise Madame le Maire à signer le contrat afférent ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

### **Modification de la délibération relative à la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.**

A l'unanimité, l'Assemblée modifie la délibération prise le 17 janvier 2011, relative à l'intégration du Chemin Rural n° 70 dit « De Mareau-aux-Prés » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), afin de la préciser par les divers textes législatifs et réglementaires concernés, suite à la demande du Conseil Général.

### **Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Loiret Nature Environnement pour l'opération zéro pesticide.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'Association Loiret Nature Environnement pour l'opération zéro pesticide, qui a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Commune et l'Association, afin de réduire progressivement l'usage des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

### **Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général du Loiret pour l'organisation d'un concert dans le cadre du « Festival International de Musique de Sully et du Loiret ».**

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec le Département du Loiret pour l'organisation d'un concert de violon, violoncelle, piano avec le Trio Elégiaque, le dimanche 27 mai 2012 à 16 h 00 à la Fabrique, dans le cadre du Festival International de Musique de Sully et du Loiret 2012.

### **Modification de la carte scolaire.**

A l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur la modification de la carte scolaire afin de prendre en compte les évolutions démographiques et les aménagements urbains, qui sont intervenus ou qui sont susceptibles d'intervenir à court terme dans la commune.

### **Modification du règlement du centre de loisirs.**

A l'unanimité, l'Assemblée adopte la modification du règlement du centre de loisirs qui prend en compte les tarifs votés en octobre 2011 par rapport au quotient familial et qui précise plus spécifiquement les modalités de la facturation pour l'accueil des enfants venant de communes conventionnées ou non.

### **Service Civique : signature d'un avenant pour le renouvellement de l'agrément concernant l'action « gestion et mise en valeur des écosystèmes ».**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer un avenant pour le renouvellement de l'agrément concernant l'action « gestion et mise en valeur des écosystèmes » qui arrive à terme prochainement avec l'Agence de Service Civique.

## **Personnel Communal :**

### **- Modification du tableau des effectifs :**

A l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs qui consiste à créer un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique.

### **- Approbation des contrats de travail saisonnier.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail des personnels qui assureront pendant les vacances d'été des postes en saisonniers notamment à la piscine et pour l'entretien aux services techniques.

## **Questions et Communications diverses.**

Madame le Maire donne lecture des prochaines dates à retenir.

Le 15 mars 2012 à 14h30 : Commission Communale des Impôts Directs.

Le 19 mars 2012 à 14h00 : Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le 26 mars 2012 à 18h00 et 18h15 : Comité du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire.

Le 26 mars 2012 à 18h45 et 19h15 : Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin des Mauves et de ses Affluents.

Le 29 mars 2012 à 14h00 : Commission Electorale.

Le 29 mars 2012 à 17h30 : Comité Syndical du SIVOM d'aménagement du Canton de Meung-sur-Loire.

Le 29 mars 2012 à 18h30 : Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val des Mauves.

Le 31 mars 2012 le matin : Carnaval

Le 31 mars 2012 à 17h00 : Cérémonie de Citoyenneté

Le 10 avril 2012 à 20h30 : Commission des finances

Le 13 avril 2012 à 19h00 : Inauguration de l'Office de Tourisme.

Le 16 avril 2012 à 14h00 : Commission Electorale

Le 16 avril 2012 à 20h30 : Conseil Municipal

Le 22 avril 2012 : Elections Présidentielles (1<sup>er</sup> tour)

Du 28 avril au 3 mai 2012 : Accueil du Jumelage Meung-Bierun

Le 6 mai 2012 : Elections Présidentielles

Le 8 mai 2012 : Cérémonie Patriotique

Le 31 mai 2012 à 20h30 : Remise de la Médaille de bronze du Tourisme à Monsieur Pierre Paris

Madame le Maire fait part des remerciements de Monsieur Quétard, coordinateur national de l'opération « J'aime la Loire... propre » pour avoir facilité la mise en place d'un point de rendez-vous, réalisé des opérations de communication, et offert un vin d'honneur aux bénévoles participants.

Affiché le : 16/03/2012.

Meung-sur-Loire, le 15 mars 2012

Le Maire,

Pauline MARTIN

